



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 15 décembre 2003

Le Conseil Communal a décidé de :

- arrêter le règlement de roulage sur la place Saint-Pierre et les rues attenantes
- réglementer le stationnement des véhicules, rue du Château, du côté pair, le long du n° 18 (Athénée Royal Campin)
- émettre un avis favorable sur le projet de révision du plan de secteur en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle sur le territoire de la Commune de Vaultx en extension de la zone d'activité économique de Gaurain-Ramecroix
- émettre un avis favorable sur le principe d'inscrire une zone d'activité économique de 50 ha maximum dans la partie sud du zoning Tournai Ouest III (70 % de cette surface (35 ha) en zone d'activité économique mixte et 30 % (15 ha) en zone d'activité économique industrielle
- marquer son accord sur les termes des projets de convention à conclure entre la Ville de Tournai et :
 - la SPRL MERKUR SPIELOTHEK pour l'exploitation d'un établissement de jeux de classe II sis Grand Place, 49
 - la SA NOORDZEE ELECTRONICS pour l'exploitation d'un établissement de jeux de classe II sis boulevard des Déportés, 56
- marquer son accord sur le principe de la simple reconduction du plan communal pour l'emploi pour l'année 2004
- marquer son accord sur les termes de l'avenant n° 1 à la convention de gestion du Fonds des pensions communales constitué auprès de la Société Mutuelle des Administrations Publiques et autorise, sous réserve de l'accord du Centre Régional d'Aide aux Communes le refinancement du Fonds des pensions communales constitué auprès de la Société Mutuelle des Administrations Publiques à hauteur de 6.941.000,00 € (prime octroyée à la Ville dans le cadre du plan Tonus Communal AXE 2 - pensions)

- solliciter auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, la subvention pour l'engagement ou le maintien de l'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire et en environnement
- passer un marché de fourniture pour l'acquisition pour 40.000,00 € d'un bus d'occasion destiné au Service d'Aide à l'Intégration Sociale
- prendre acte de la décision du Collège Echevinal, à savoir : la prise en charge du coût des prestations de services relatif au contrôle technique et à l'assurance des travaux de construction du stade de Football Luc Varenne (gros-œuvre, parachèvements et équipements techniques) dont le coût des honoraires est de 1 % des travaux soit 48.400,00 € TVAC
- se porter caution solidaire envers la SA DEXIA BANQUE pour trois emprunts destinés à financer des investissements en mobilier, matériel informatique et d'exploitation
- prendre acte de la décision du Collège Echevinal, à savoir : l'intervention de la Ville à concurrence de 20 % dans le prix des travaux de remembrement non subsidiés qui sont exécutés sur l'entité tournaïenne soit un montant de 2.519,55 € TVAC
- approuver les modifications budgétaires n°s 1 et 2 arrêtées par le Centre Public d'Aide Sociale
- approuver le budget 2004 du Centre Public d'Aide Sociale (intervention communale de 6.994.830,02 €)
- approuver le programme triennal d'actions en matière de logement pour les années 2004-2005-2006
- voter deux douzièmes provisoires des allocations prévues au budget 2003 afin de payer les dépenses strictement obligatoires et assurer la vie normale des services de la Régie Foncière pendant les mois de janvier et février 2004
- procéder au 1er janvier 2004 au transfert en propriété des secteurs production et distribution de la Régie des Eaux au profit de la SWDE et de marquer son accord sur le remboursement en 30 ans. Il sera procédé à la liquidation comptable de la Régie des Eaux au 31 décembre 2003
- souscrire 1601 parts sociales de 25,00 € dans le capital du Service de Distribution de l'Ouest du Hainaut en vue de financer les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau pour améliorer la pression rue Brune Carrière à Mont-Saint-Aubert
- arrêter les comptes annuels 2002 de la Ville de Tournai
- ratifier l'octroi de subsides accordés par le Collège Echevinal durant l'année 2003 à divers organismes
- marquer son accord quant à l'intervention financière de la Ville dans le coût des travaux de restauration des immeubles suivants :
Participation maximale

- place Saint-Pierre, 1 6.600, 00
 - quai Dumon n°s 1 et 2 3.700,00
 - rue Saint-Martin, 30 3.000,00
 - place de Lille, 17 2.500,00
 - rue des Puits l'Eau, 9/11 7.200,00
- renouveler, pour l'exercice 2004 :
- le règlement de la taxe additionnelle au précompte immobilier au taux de 2.700 centimes
 - le règlement de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques au taux de 8,5 %
- voter deux douzièmes provisoires des allocations correspondantes au budget ordinaire 2003 afin de payer les dépenses strictement obligatoires et indispensables pour assurer la vie normale des services communaux pendant les mois de janvier et février 2004
- se retirer de tous les organes de l'ASBL Centre Culturel Local de Tournai à partir du 1er janvier 2004, de ne plus accorder de subsides à cette ASBL à partir du 1er janvier 2004 et de mettre fin au droit d'occupation des locaux
- le principe de l'organisation d'un concours de façades fleuries en 2004 en approuvant le règlement de ce concours. Le montant total des prix sera de 1.200,00 €
- accepter les fonds d'un legs transmis par déclaration de succession à la loge "Les Frères Réunis". Ces fonds seront affectés à l'attribution de prix pour récompenser les lauréats du Conservatoire de Musique de Tournai (cours supérieur d'harmonie, cours supérieur d'histoire de la musique et cours supérieur de 2ème année de piano) ainsi que le lauréat du cours supérieur de la classe d'harmonie du Conservatoire Royal d'Anvers
- ratifier les prêts des tableaux accordés par le Collège Echevinal à la Maison de la Culture, à la Whitechapel Gallery de Londres et au Museo d'Arte Contemporanea à Rivoli.